



# Compatibilité climatique CAP Prévoyance

(Genève ville et communes)

## Caractérisation

CAP Prévoyance un volume d'investissement total d'environ CHF 5 milliards et se classe environ au 44e rang des caisses de pension en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

CAP Prévoyance a adopté depuis longtemps une Charte d'investissement responsable, présentant des critères détaillés de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG), qui fait partie intégrante du Règlement de placement (Annexe 1). Ces critères détaillés prévoient notamment l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements. CAP Prévoyance applique ces principes aux actions, obligations, au Private Equity (actions non cotées) et aux placements alternatifs non transparents. Les critères couvrent notamment l'anticipation et la réduction des émissions polluantes. En outre, des critères d'exclusion sont observés; les entreprises qui réalisent une partie importante de leur chiffre d'affaires avec p.ex. les armements sont exclues. Cette Charte d'investissement responsable a été révisée en 2021. Nouvellement inclus sont (voir aussi ci-dessous):

- un engagement contre le réchauffement climatique en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone,
- l'exclusion des entreprises de l'extraction et l'utilisation du charbon
- l'exclusion des entreprises des énergies fossiles dont l'extraction est controversée

Dans son Rapport d'activité 2019, CAP Prévoyance précise que l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des

entreprises qualifiées de «best-in-class». De plus, elle informe que les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte et que, à défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

Dans son Rapport d'activité 2020, la Caisse informe que, en 2020, les travaux de révision de la charte se sont poursuivis et les instances ont confirmé leur volonté d'intégrer le plus largement possible les critères ESG, notamment en s'engageant davantage contre le réchauffement climatique, ceci afin de contribuer à la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone. Cet accent, mis sur la prise en compte des risques climatiques, comprend le désengagement progressif des investissements dans le segment des énergies fossiles et la réduction de la consommation énergétique dans le domaine de l'immobilier. CAP Prévoyance communique aussi que le portefeuille consolidé affiche une note de durabilité, à savoir une qualité globale ESG moyenne au-delà de B+. Ce niveau est supérieur à celui de l'indice de référence (B). Cette qualité favorable est due à une forte allocation dans les actions et les obligations suisses, mais également à une sélection diligente.

## Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Il ressort du Rapport d'activité 2020 et de la nouvelle version de la Charte d'investissement responsable que CAP Prévoyance tient compte des risques climatiques.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informe que sa mesure des émissions du CO2 liées au portefeuille a révélé que celles-ci est inférieure de près de -21% à l'indice de référence. Des expositions résiduelles, bien qu'inférieures à l'indice de référence, sont encore constatées dans les domaines des énergies fossiles (2.1%) et du charbon (0.6%), notamment dans le cadre des actions et obligations internationales. De plus, dans l'application de sa nouvelle version de la Charte d'investissement responsable, CAP Prévoyance annonce l'exclusion des entreprises de l'extraction et l'utilisation du charbon et des entreprises des énergies fossiles dont l'extraction est controversée.

En décembre 2020, CAP prévoyance communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informe que les investissements liés aux thèmes durables, bien qu'en augmentation, restent relativement modestes pour le portefeuille global (moins de 5%). Les principaux thèmes concernés sont les énergies propres, l'eau, les obligations vertes et les obligations durables.

### Adhésion à des associations de développement durable

CAP Prévoyance est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The

Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

CAP Prévoyance est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ... Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Selon son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance a exercé ses droits de vote par l'intermédiaire de Ethos auprès de 420 entreprises étrangères. Elle rend compte de manière transparente des résultats. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières

et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, elle se comporte de manière positive pour le climat.

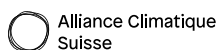
### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informe de sa mesure des émissions financées de CO2 (voir ci-dessus). De plus, elle communique ses conclusions sur sa participation au test de compatibilité climatique de l'OEEV 2020 fondé sur le modèle PACTA : "Les résultats ont montré que CAP Prévoyance se compare favorablement à ses pairs, c'est-à-dire à l'univers des caisses de pensions ayant participé au test. Par rapport aux objectifs visés, il reste une marge de progression".

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Il ressort de sa nouvelle version de la Charte d'investissement responsable que CAP Prévoyance est déterminée à réduire progressivement les émissions de gaz de serre financées.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que CAP Prévoyance, avec nouvelle version de la Charte d'investissement responsable, veut mettre un accent particulier sur le parc immobilier détenu en direct, pour lequel des ressources financières importantes seront nécessaires dans les années à venir pour répondre aux enjeux climatiques et réduire les émissions carbone.



### Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions et obligations, CAP Prévoyance a commencé à décarboniser ses investissements. Au présent, elle a déjà réalisé, sur les actions et les obligations, une réduction de 21 % de l'empreinte carbone par rapport au benchmark respectif.



### Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

- Avec sa pratique de longue date d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, avec sa reconnaissance des risques climatiques, avec son engagement et son exercice des droits de vote qu'elle a entamé, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles, CAP Prévoyance s'est engagée sur une voie de décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Elle a communiqué que sa mesure des émissions de CO2 liées au portefeuille a révélé que celles-ci est inférieure de près de -21% à l'indice de référence.
- Dès que les mesures de l'empreinte carbone montreront une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de CAP Prévoyance en VERT.



### Activités politiques

2016 : La Résolution Joris Vaucher (Les Verts) au Conseil communal de la ville de Genève „Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile», demande de saisir l'opportunité de la campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers CAP Prévoyance. L'objet est soutenu par le conseil communal et renvoyé à la Commission des finances. Lors d'une audition, la représentante du gouvernement de la ville rappelle l'autonomie de décision de l'organe suprême paritaire de la caisse qui impliquerait aucun pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen“, Allgemeine Juristische Praxis, 2017, qui affirme la compétence des cantons et des communes de réglementer spécifiquement les placements pour des raisons éthiques.

Janvier 2018 : La Commission des finances demande un rapport (non publié) de la part du gouvernement et de CAP Prévoyance. Elle accepte la Résolution, qui est ainsi inscrite à l'ordre du jour du parlement. Les membres des Verts, du PS, d'Ensemble à Gauche, du PDC et de l'UDC annoncent que leurs partis iront voter pour la Résolution afin d'envoyer un signal clair à CAP Prévoyance.

Janvier 2019 : la Résolution Joris Vaucher est acceptée au Conseil communal.

Janvier 2021 : La Question écrite Philippe de Rougemont et Denis Ruyschaert «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)» soulève, en référence à ce Rating

de l'Alliance climatique, la nécessité de l'élaboration d'une stratégie climatique avec décarbonisation des portefeuilles par la CAP.

Mars 2021: Dans sa réponse, le Conseil administratif affirme qu'une décarbonisation fait depuis longtemps partie des critères ESG appliqués par la CAP et qu'une stratégie climatique serait «bel et bien présente». Au moins, il promet de faire valoir les préoccupations soulevées via ses représentants au sein du Conseil de CAP Prévoyance.



#### Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance pour le désinvestissement

Mars 2019 : le groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance envoie une lettre au Conseil de fondation au nom des participants CAP Prévoyance de ~~retraites-sans-risques.ch~~. Il soutient la voie choisie par la Caisse (voir ci-dessus) du désengagement progressif des «secteurs sensibles» et le principe de sélection d'entreprises «best-in-class», et il s'attend à ce que la sensibilité

inclue également la compatibilité climatique. Cependant, compte tenu des risques financiers liés au climat et des opportunités de rendement offertes par la transition énergétique, il s'attend que le réexamen en cours de la Charte relative aux principes d'investissements responsables (voir ci-dessus) aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG (Environnement, Social, Governance), à une stratégie climatique systématique.

Juin 2019 : dans sa réponse, CAP Prévoyance ne se prononce pas sur les attentes de décarbonisation de ses portefeuilles, mais indique qu'elle dispose déjà d'un portefeuille intégrant les critères ESG et qui «affiche un bon résultat au regard de l'empreinte carbone». Ceci, sans donner d'informations précises sur son ampleur. De plus, elle informe que les instances de la Fondation «procèdent actuellement à un réexamen de la Charte des investissements responsables et des différents mandats et indices intégrant les facteurs dits ESG» (Voir l'évaluation des progrès climatiques potentiels de l'intégration ESG ci-dessus).